



Devenir du réseau Sudoc-PS et du PCPP Pays de la Loire

Nous allons aborder :



1. Historique du Réseau Sudoc-PS
2. Historique du PCPP Pays de la Loire
3. Le CR des Pays de la Loire
4. Le PCPP des Pays de la Loire depuis 2016
5. Le projet de refonte du Réseau Sudoc-PS
6. Vers de nouveaux PCPPs régionaux
7. Vers de nouveaux PCPPs disciplinaires
8. Axes de travail du CR des Pays de la Loire en 2025
9. Mobilis en 2025
10. Vers un nouveau PCPP Pays de la Loire
11. Échanges / questions

1. Historique du réseau Sudoc-PS

40 ans de coopération : création en 1983 du CCN (Catalogue Collectif National)

Permettre aux lecteurs d'accéder à la documentation : les BU ont des budgets insuffisants

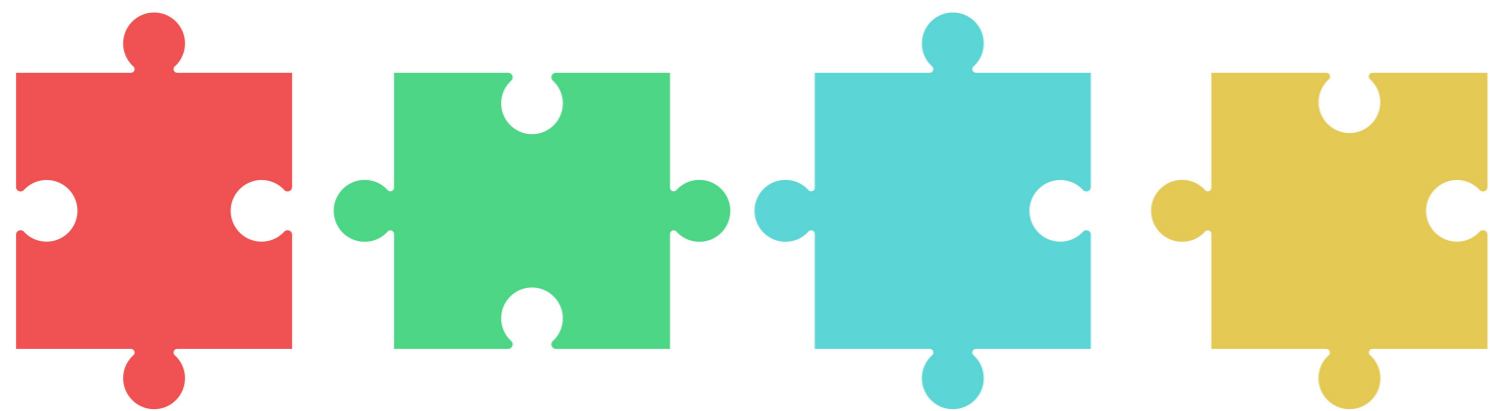
Des évolutions technologiques : informatique, internet, minitel

un réseau qui permet à des établissements différents (Culture, enseignement supérieur ...) de coopérer

Rapidement le CCN devient le CCN-PS (Catalogue Collectif National des Publications en série)

L'objectif est, à ce moment là, un signalement exhaustif des collections de périodiques des établissements membres





- Le réseau est coordonné par l'enseignement supérieur
- Il est organisé autour de Centres Régionaux :

1 par région administrative

Plusieurs CR thématiques en Île de France

- Les établissements adhèrent en signant une convention, ils s'engagent à donner un accès aux périodiques signalés dans le catalogue, à transmettre les informations nécessaires à la mise à jour des états de collection.
- Le CR s'engage à mettre à jour ces informations dans le catalogue



INTERNATIONAL
STANDARD
SERIAL
NUMBER
FRANCE

Afin d'identifier les périodiques, un partenariat avec le réseau ISSN a été rapidement mis en place.

Un numéro ISSN est systématiquement demandé et un titre clé (unique) est attribué. Les corrections pour les zones sous contrôle ISSN sont transmises au réseau ISSN

Afin de **donner un accès au document** : chaque titre est localisé en indiquant des états de collection

Le CR est l'interlocuteur des établissements il répond à leurs questions



En parallèle au développement du réseau, les premiers Plan de Conservation Partagée des Périodiques (PCPP) émergent dans les régions.

1994 Création de l'**ABES** : l'agence reprend la coordination du réseau du CCN-PS

Ouverture du SUDOC en novembre 2000 : les données du CCN-PS ont été versées dans ce nouveau catalogue

Le réseau du CCN-PS est conforté et devient le **SUDOC-PS**

Depuis L'ABES met en place des outils pour permettre au CR de remplir leurs missions :

- Colodus : mettre à jour les états de collection
- Cidemis : circuit dématérialisé des demandes ISSN
- Périscope : comparer les collections de périodiques

Une [fiche fonction](#) de responsable CR est mise en place

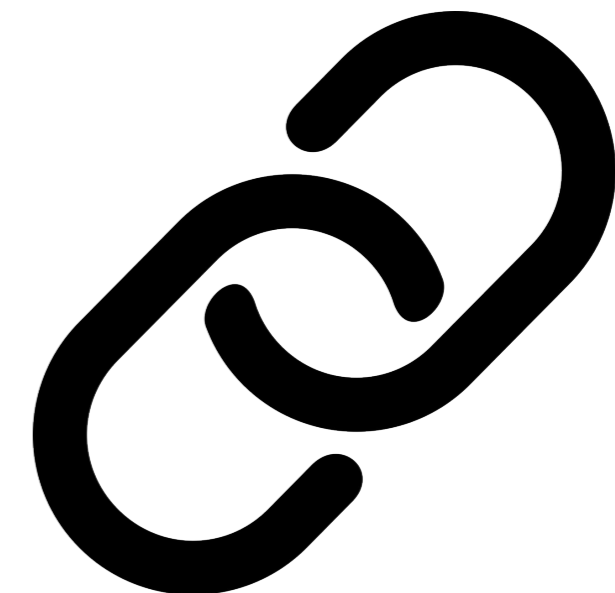


{ BnF



Des liens importants :

- Avec la BnF, le Portail de la presse ancienne, le réseau ISSN, Mir@bel,
- Participation du réseau à la transition bibliographique
- Un acteur de la coopération régionale



Pour aller plus loin : site de l'[ABES](#), [JABES](#) (journée du 22 juin) et [JCR](#)

2. Historique du PCPP Pays de la Loire

- Coopération régionale : 2 associations ont coexisté pendant les années 90
 - ARCOB
 - ARMELL
- Un PCPP a été mis en place autour d'une organisation thématique
- Les titres sont signalés dans le CCN-PS et la liste est intégrée au catalogue papier
- Ce premier PCPP prévoit des déplacements de collection qui n'ont pas été mis en place
- Après la disparition de l'ARMELL, les établissements participant au PCPP décident de le mettre en « sommeil » mais de conserver les collections
- Des établissements du réseau contactent régulièrement le CR pour des questions en lien avec le désherbage et le devenir des titres inscrits au PCPP

3. Le CR des Pays de la Loire

- **Une équipe intégrée** au service Signalement et CR du Sudoc-PS (SCD de Nantes, département des ressources documentaires)
- Composée de **4 personnes** :
 - une responsable CR
 - Une coordinatrice : Virginie Sourget
 - 2 assistantes : Nadège Gallerand et Nathalie Voisard
 - > Chacune consacre 0,2 de leur temps de travail à cette mission (moins pour la responsable CR)
- Une **convention sur objectifs** triennale signée avec ABES oriente les axes de travail du CR. Elle fixe le montant de la subvention annuelle versée pour le CR
- Le **CR des Pays de la Loire est soutenu par le SCD**, et est intégré au projet de service pour l'axe coopération
- Le réseau comprend **128 établissements dont 78 non déployés**
- Le CR travaille avec les établissements déployés et non déployés
- **Quelques données pour 2023** :
 - 13773 notices localisées, 835 Unicas
 - 143 notices bibliographiques créées, 1613 notices modifiées
 - 88 créations de notices d'autorité, 70 modifiées (dont des notices d'établissements)
 - 829 créations d'état de collection, 816 modifications, 44 suppressions
 - 11 établissements ont mis à jour eux même leurs états de collection via COLODUS

Il n'y a plus de signalement exhaustif des collections de périodiques, mais les établissements font des choix en fonction de leur politique documentaire

- Les pages web du CR :

<https://bu.univ-nantes.fr/a-propos-des-bu/centre-du-sudoc-ps-des-pays-de-la-loire>

- Une adresse pour nous contacter : cr57@univ-nantes.fr
- Une liste de diffusion (modérée) : reseau-cr57@univ-nantes.fr

4. Le PCPP Pays de la Loire depuis 2016

- Création de Mobilis en 2014
- Souhait des établissements de la région de « relancer » la coopération
- Le groupe de travail patrimoine décide de proposer de relancer un PCPP, mais :
 - un projet plus souple
 - pas de déplacement des collections
 - respecter les choix de politique documentaire des établissements
 - plusieurs établissements peuvent être pôle de conservation
 - des collections complètes virtuelles, visible dans [Périscope](#)
 - signalement dans le Sudoc (donc adhésion au réseau du Sudoc-PS)
 - Espace d'échanges, de discussion, mieux connaître les fonds documentaire de la région
- Une convention tripartite pour adhérer
- Chaque établissement propose une liste de titres à inscrire au plan, le COPIL étudie ces propositions

- [15 établissements](#) (18 RCR), pour 793 titres signalés dans le Sudoc
- un COPIL avec des membres très investis :
 - Émilie Chevalme, Mobilis
 - Béatrice Fougère, Médiathèque de Cholet
 - Sophie Goron, CR du Sudoc-PS Pays de la Loire
 - Mathieu Guenoux, Archives Départementales de Loire Atlantique
 - Martin Hamon, UCO
 - Audrey Libault, Bibliothèque municipale d'Angers
- Une réunion annuelle du réseau (la dernière s'est tenue le 20 octobre 2023 au SCD d'Angers)

5. Le projet de refonte du réseau Sudoc-PS

Genèse du projet

Au départ, une réflexion de la BnF, avec deux conséquences : la création d'un conservatoire national de la presse au Centre de conservation d'Amiens ;

La constitution d'une collection de référence interne à la BnF, à numériser.

MC-BnF décide de porter un Plan national de numérisation de la presse ancienne (numérisation Collection de référence BnF et numérisation en région).

En parallèle, l'ABES lance en 2023 sa réflexion sur sa stratégie pluriannuelle. Elle intègre la question de l'avenir du réseau Sudoc-Ps fragilisé par les difficultés des universités.

Subventions ABES insuffisantes au regard des coûts induits pour les universités. Conséquence : fin 2024 5 CR sur 32 non hébergés

Le MC donne son accord pour participer à cette réflexion, dans le cadre d'un GT interministériel en 2024, en ajoutant comme sujet à traiter la question des plans de conservation en région.

- Le MESR en profite pour intégrer à la réflexion ses plans de conservation thématiques et les relations ABES-CTLES.
- Une autre question sous-jacente : l'avenir du dépôt légal imprimeur pour les périodiques.

L'ensemble de ces éléments constitue les briques d'une **politique nationale interministérielle** en cours d'élaboration, qui combine :

Le **signalement** : réseau Sudoc-PS ; achèvement du site Presse locale ancienne ;

La **numérisation** : plan national de numérisation de la presse ancienne ;

La **conservation physique**, en lien avec la numérisation et dans un objectif de développement durable : dépôt légal imprimeur ; plans de conservation.

La réflexion en cours porte sur la conservation physique (PCPP) et le signalement dans le Sudoc (catalogue collectif national).

Le groupe de travail interministériel

Composition : participent à ce GT des représentants : du MESR, de l'ABES, du CTLES, de Persée, des BU ; du MC, du SIAF, des CLL, de la BnF, de la BPI, des SRL, des bibliothèques territoriales.

Calendrier : 8 réunions de janvier à décembre 2024 ;
deux passages devant le CA de l'ABES, en juin et en novembre 2024.

6. Vers des nouveaux PCPPs régionaux

1. DES PCPPs régionaux

Au fil des réunions du GT sur l'avenir des CR Sudoc-PS, l'idée s'est imposée de travailler sur **la relance des PCPP, plutôt que sur un catalogage exhaustif des périodiques conservés dans les bibliothèques.**

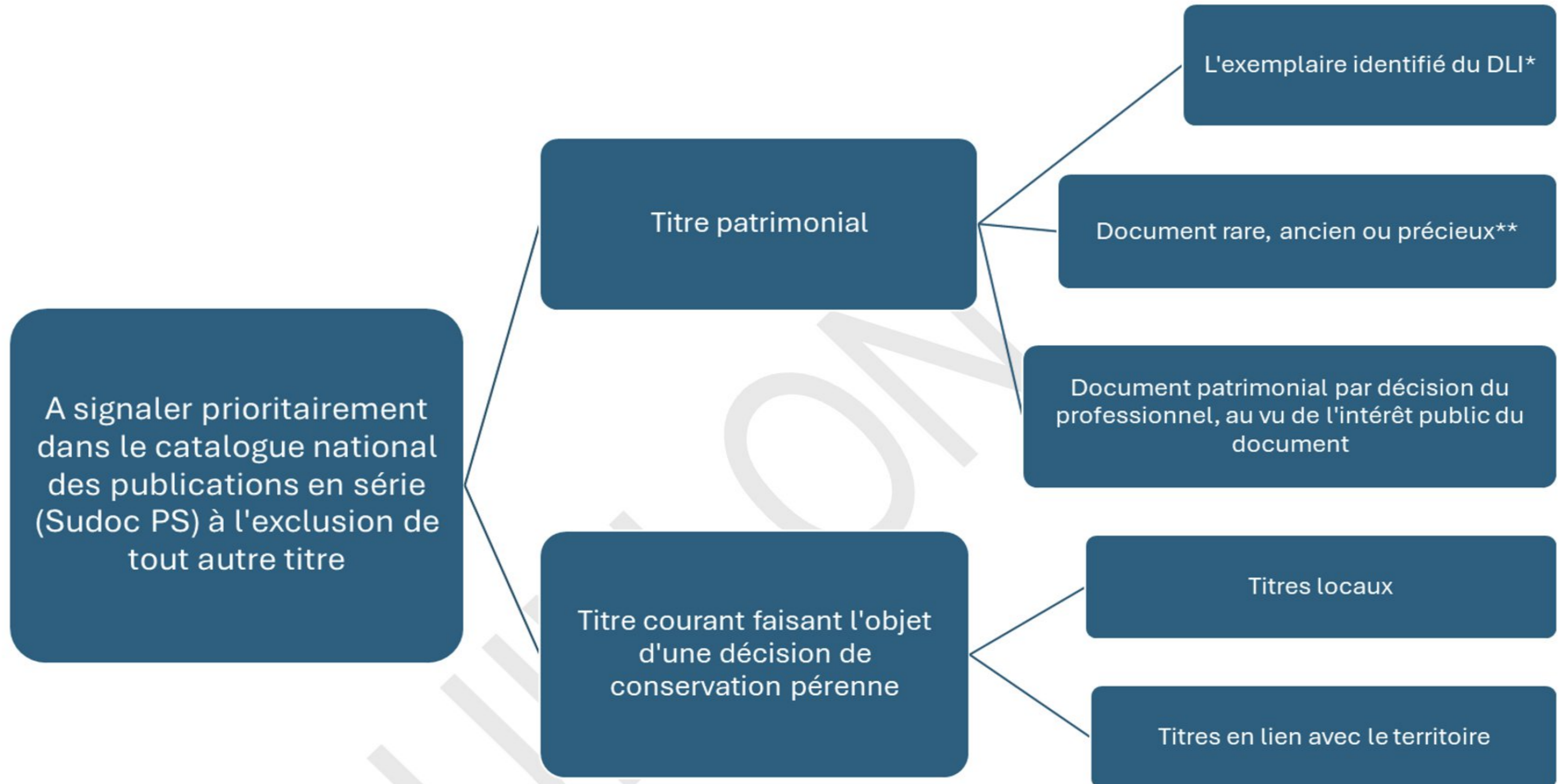
Dès lors, le PCPP prime sur le signalement, qui est pensé au service du PCPP :

Pourquoi ? Il est apparu inutile de signaler dans un catalogue collectif des états de collections qui pourront être éliminés ensuite ;

Deux conclusions :

- Le ministère de la Culture décide de relancer les PCPP régionaux dans toutes les régions ;
- Dans le cadre d'une politique nationale, les PCPP régionaux se concentreront sur :
 - Les titres patrimoniaux,
 - La presse locale, ancienne ou contemporaine.
- Les établissements ESR pourront participer aux plans régionaux

arbre de décision PCPP régionaux



7. Vers des nouveaux PCPPs disciplinaires

Les PCPPs disciplinaires seront coordonnés par le CTLES



Centre Technique du Livre de
l'Enseignement Supérieur

Des nouveaux PCPPs pourront être créés dans le cadre d'AMI / ils devront être portés par des établissements de l'ESR (dits établissements pilotes)

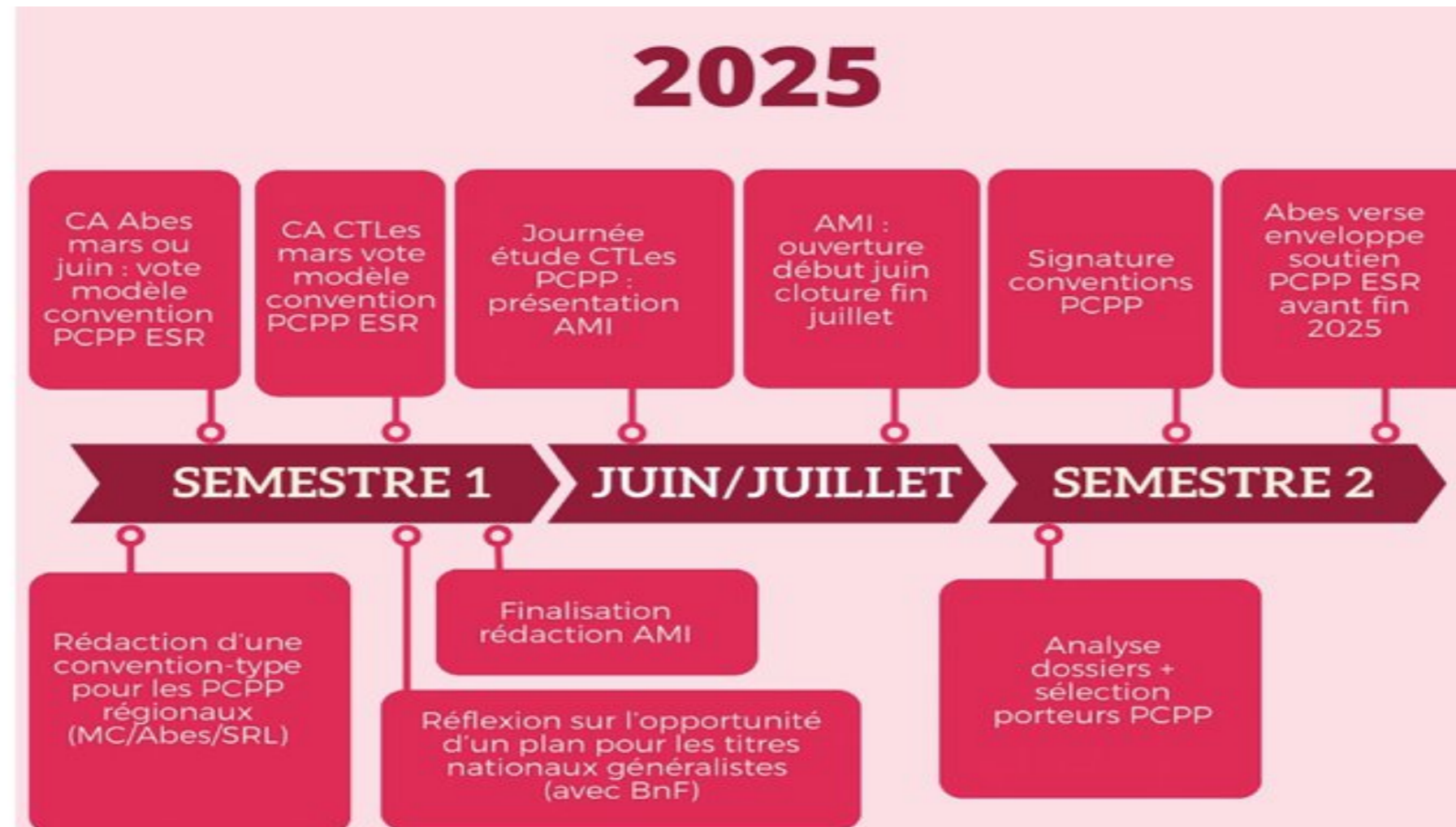
Des bibliothèques territoriales pourront intégrer les plans disciplinaires

Les AMI pourront également bénéficier à la structuration des anciens plans

* AMI : Appel à manifestation d'intérêt = financement pour signalement

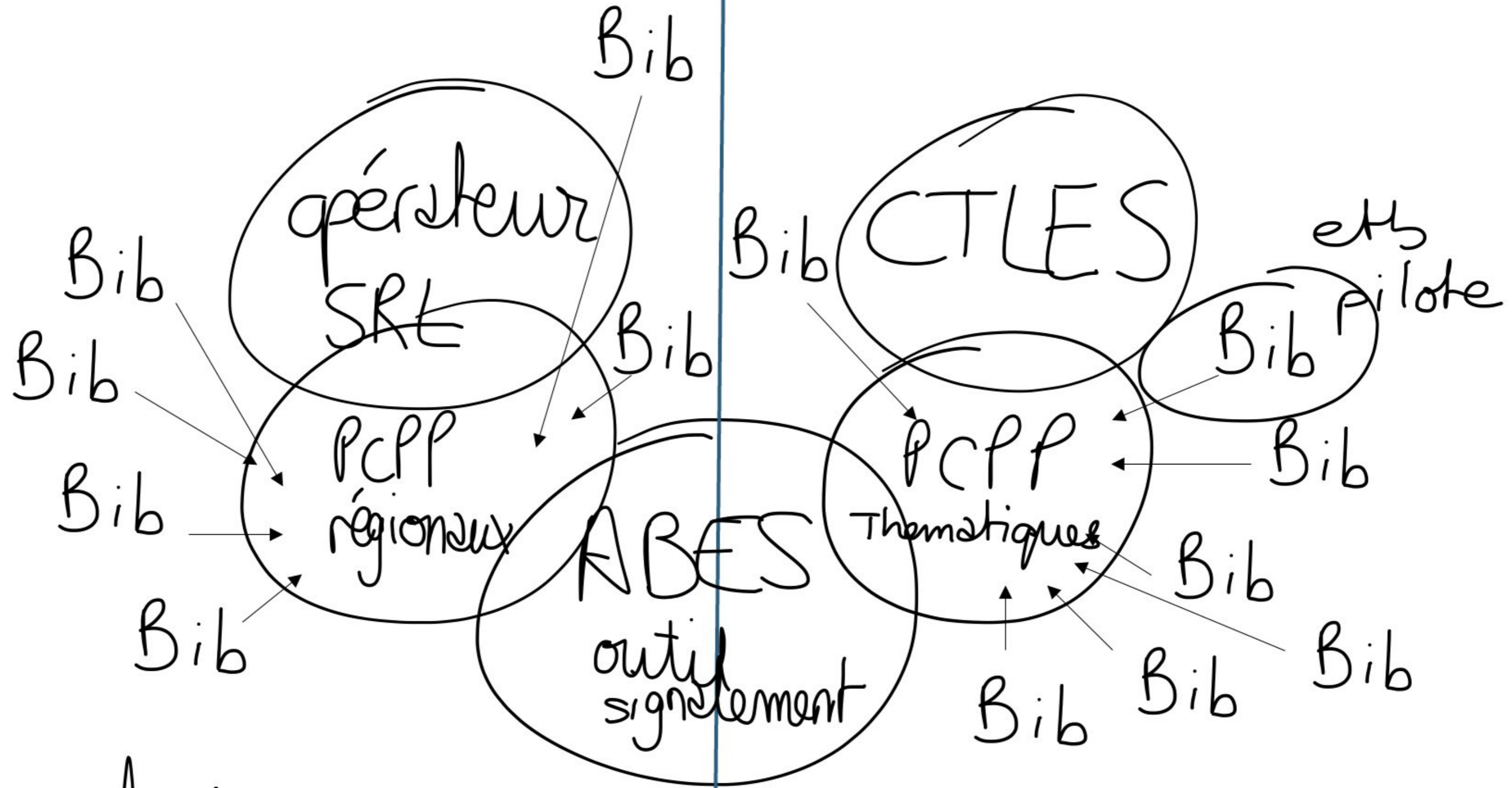
Certains établissements pourront participer à plusieurs PCPP (régional et thématiques)

- Calendrier annoncé (source ABES)



- tous les projets disciplinaires ne seront pas retenus, mais il y aura d'autres AMI (répartition dans le temps)
- l'AMI concernera tous les plans disciplinaires, y compris ceux qui existent actuellement
- c'est le lancement du projet qui sera subventionné

Culture



MESR

8. Axes de travail du CR des Pays de la Loire en 2025

- **2025 : une année de transition**
- La **convention sur objectifs CR / ABES a été prolongée** pour une année par un avenant
- L'équipe du CR continue à **mener à bien ses missions** :
 - expertise pour les publications en série
 - signalement à la demande des établissements (collection papier, numérique, numérisation). Le Sudoc est le catalogue national le plus complet pour les publications en série
 - traitement des demandes ISSN (Cidemis)
 - fourniture d'extractions
 - formations
 - mise à jour des notices d'établissements
 - diffusion de l'information
- L'ABES prépare le changement de son outil de signalement, dans ce cadre Colodus sera arrêté (en 26-27)

En parallèle il faut **préparer la transition** :

- Carte documentaire :
 - départ des établissements qui ne souhaitent plus adhérer
 - intégration de nouveaux établissements, mais pour des titres correspondant aux nouveaux critères
- Préparer la répartition des titres entre PCPP régional et PCPP thématiques en lien avec Mobilis et le COPIL du PCPP
- Mener une réflexion avec Mobilis et les établissements membres du PCPP sur le devenir du plan dans la région

Pour l'instant nous n'avons pas d'information sur la façon dont les missions des CR pour les établissements déployés évolueront (suivi des demandes ISSN par exemple)

9. Mobilis en 2025

- 2025 : baisse de 50% de la subvention de la Région Pays de la Loire au fonctionnement de Mobilis
- 2026 : 100% de subvention supprimée par la Région
- une incertitude quant au devenir de l'association
- Mobilis pourra-t-elle assurer le portage du futur PCPP Pays de la Loire ?

10. Vers un nouveau PCPP Pays de la Loire

un PCPP régional selon les critères établis par le MC : titres patrimoniaux (dont DLI) et locaux

Des nouvelles conventions (visio le 18/12/24 du MC pour travail sur nouvelles conventions)

Les autres titres (nationaux, généralistes, académiques) n'intégreront pas les PCPPs régionaux et les bibliothèques non déployées ne pourront plus se localiser dessus

Un dé-signallement total (délocalisation) ou uniquement pour les mentions « pôles de conservation » ?

Évolution du réseau : perte de partenaires du réseau Sudoc-PS

Un nouveau COPIL : opérateur régional (Mobilis ?), DRAC, établissements membres PCPP

Temps d'échanges, questions

- Accompagner au mieux les problématiques de chacun
- Exprimez-vous : comment envisager la suite pour votre établissement
- que faire des collections hors « nouveaux » critères ?
- De nombreuses questions en suspens, notamment la poursuite des dons de désherbage entre établissements

IN

U